Étape 9 : expliciter les arguments dans le PAP

Lorsque vous avez sélectionné toutes les actions précoces qui doivent figurer dans votre PAP, notamment le développement et la validation de vos théories du changement, n'oubliez pas de documenter votre processus de sélection ainsi que les raisons de votre choix. Le chapitre 5.2 du PAP vous impose d'exposer les grandes lignes des méthodes et sources de données que vous avez utilisées pour identifier les impacts et les actions et de justifier le processus de sélection des actions retenues dans votre PAP. Ces informations permettront au comité de validation de comprendre les raisons pour lesquelles les actions précoces de votre protocole sont susceptibles d'atténuer les impacts de l'aléa concerné sur la population bénéficiaire. Une explication de la logique que vous avez appliquée aidera aussi les personnes chargées des futures révisions du PAP à comprendre les raisons de la sélection de ces actions, à comprendre ce qui peut avoir changé depuis ce moment et à décider si les arguments restent valides pour de futures versions du PAP.